



DEPARTEMENT DU NORD VILLE DE SAINGHIN EN WEPPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM Nº PM/2023/335

Objet: Interdiction de stationnement

Le Maire de la Commune de Sainghin-en-Weppes,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, le code de la route,

Vu, le code pénal,

Vu la demande de Madame BAILLIU en date du 09 novembre 2023,

Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu, les pouvoirs de la police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, la nécessité d'interdire le stationnement sur la place de parking du « dépose minute », devant le 127 rue Gambetta (59184) SAINGHIN-EN-WEPPES, à l'occasion de la pose d'une nouvelle enseigne pour la pharmacie du 127; il appartient à l'autorité municipale de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité publique.

ARRETE

<u>Article 1</u>: Le stationnement sera interdit à tous les véhicules sur la place de parking du « dépose minute» devant le 127 rue Gambetta. Cela afin de permettre le stationnement d'une camionnette pour le déchargement de la nouvelle enseigne de la pharmacie du 127. Cette mesure prendra effet du 05 au 06 décembre inclus de 08h00 à 18h00.

Article 2 : Une signalisation d'interdiction devra être mise en place et le présent arrêté sera affiché.

<u>Article 3</u>: Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

<u>Article 4</u>: Le directeur général des services, le Capitaine de la brigade de gendarmerie de La Bassée, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- -M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de la Bassée,
- -Mme BAILLIU Aurélie,
- -Aux archives municipales,
- -La Police Municipale,

MUM/C/O

Fait à SAINGHIN-EN-WEPPES, le 14 novembre 2023

Le Maire.

Matthieu CORBILLON

N